



[contact@polegaresaintremy.fr](mailto:contact@polegaresaintremy.fr)

[www.polegaresaintremy.fr](http://www.polegaresaintremy.fr)

Monsieur Roland PELTEKIAN  
Chef de Pôle « Paysages et sites »  
Direction Régionale et Interdépartementale de  
l'Environnement et de l'Energie  
10 rue Crillon  
75194 Paris cedex 04

Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le 22 novembre 2015

**Objet : Extension de la gare de St-Rémy-lès-Chevreuse dans le site inscrit de la Vallée de Chevreuse**

Monsieur le Chef de Pôle

Le Collectif Pôle-Gare-Saint-Rémy, composé de 7 associations et de près de 200 riverains et usagers souhaite vous alerter sur le projet de réaménagement et d'extension des infrastructures ferroviaires envisagées par le STIF et la RATP en gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse dans le cadre du Schéma Directeur de la ligne B du RER.

Le projet en question est constitué de trois phases :

La phase 1, d'un montant de 33 M€, correspond au renouvellement du poste de signalisation (création de nouveaux bâtiments) et d'une série de réalisations préconfigurant la phase 2 (création de nouvelles communications de voies et prolongement de deux voies existantes)

La phase 2, d'un montant estimé à 24 M€, consiste en la création de 5 voies de garage.

La phase 3 du projet, estimée à plus de 50 M€ et passée sous silence pour le moment, consiste en la création d'un tiroir de retournement en arrière de la gare, en partie dans le périmètre de 500m du monument historique du domaine de Coubertin. (Cf. plan annexé en *pièce n°1*)

Les travaux, dont le montant s'élève à plus de 100 millions d'euros, ont fait l'objet, dans le cadre d'une concertation à minima en décembre 2014, d'une présentation publique tronquant les éléments majeurs sur l'environnement immédiat de la gare de Saint-Rémy. De plus, la RATP ne semble pas avoir pris conscience que son projet se situe dans une vallée dont la qualité paysagère a justifié

qu'elle soit totalement classée et inscrite en 1973 (Cf. pièce n°2), ces protections visant à préserver l'ensemble du site comme une entité paysagère remarquable.

En dehors du fait que ces installations vont modifier significativement le paysage de ce site, elles risquent aussi, à cause des mouvements topographiques entraînés et des équipements techniques engagés, de défigurer le centre-ville de Saint-Rémy. Par ailleurs, ce projet engendrerait une augmentation significative des pollutions sonores et lumineuses avec ses impacts néfastes sur la biodiversité, les habitants, et leur cadre de vie.

De toute évidence, ce projet ne peut être engagé sans avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. **C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions, avant tout commencement des travaux prévus début 2016, vous inviter à une présentation de ce projet en présence de l'inspecteur des sites et de l'architecte des bâtiments de France de notre département.**

**Nous demandons aussi que les autorisations légales requises pour ce type de projet en zone protégée soient effectuées avec une grande attention par les services concernés.**

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce dossier et dans l'attente d'une réponse que nous espérons positive, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Chef de Pôle, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Pour le Collectif Pôle Gare Saint Rémy

François LEBBE  
Porte-parole

Et les Associations :

COMité des Usagers du RER B en Vallée de Chevreuse (COURB)  
Union des Amis du Parc naturel régional de la haute Vallée de Chevreuse (UAPNRHVC)  
Ensemble Pour un Autre Coeur de ville (EPAC)  
Association des Habitants du Quartier de Rhodon (AHQR)  
Association Les Habitants de Beauséjour  
Association Quartier Petit Chevincourt  
Vivre les Hauts de Saint-Rémy (VHSR)

Pièces jointes :

1. Schéma du projet de la RATP (slide 3 de la présentation faite par la RATP en mairie le 16/06/2015 [www.ville-st-remy-chevreuse.fr/fileadmin/media/images/transports/003-SR1\\_2\\_presentation\\_mairie\\_150616.pdf](http://www.ville-st-remy-chevreuse.fr/fileadmin/media/images/transports/003-SR1_2_presentation_mairie_150616.pdf))
2. Description du site inscrit n°5561 (arrêté ministériel du 8 novembre 1973) [Lien web](#)

**Copies :**

Mr Serge MORVAN, Préfet des Yvelines

Mr Vincent JANNIN, inspecteur des sites des Yvelines

Mr Paul TROUILLOUD, chef de service du STAP des Yvelines

Mme Emilie BARLET architecte des bâtiments de France de Saint Rémy lès Chevreuse

M. Yves VANDEWALLE, Président du PNR, Conseiller départemental des Yvelines

Mme Sandrine GOURLET, Directrice des Transports, Conseil Régional Ile de France

Mme Elisabeth BORNE, RATP - Président Directeur Général

Mme Isabelle BELLANGER, RATP - Directeur de l'Agence de Développement Territorial de l'Essonne et des Yvelines

M. Jean Louis PERRIN, Directeur des investissements du STIF

Mme Marie LAURENT, STIF – Chargée de projet Schéma Directeur RER

M. Jean-Christophe MONNET, STIF - Délégué aux usagers, relations institutionnelles et internationales

Mme Agathe BECKER, Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Mmes et Mrs les conseillers municipaux de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

# Décomposition du projet Saint-Rémy

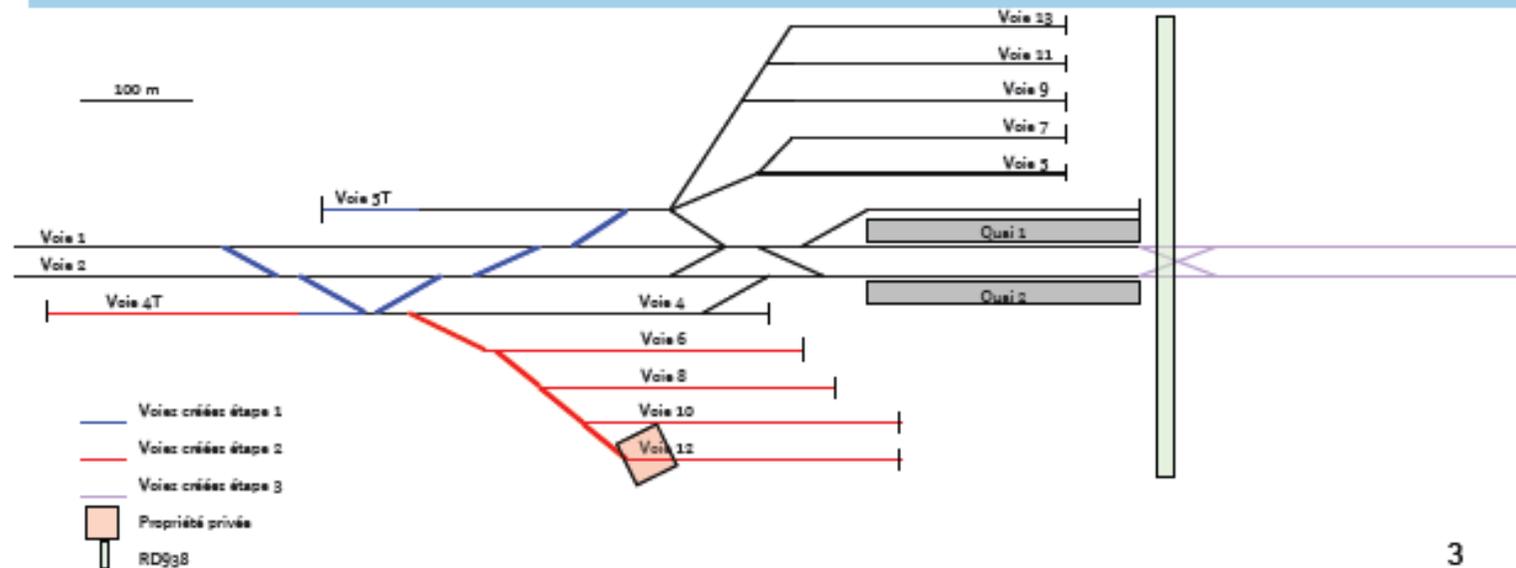
1

3 programmes ; prévu dans le SDLB approuvé par le STIF en juillet 2013

Étape 1 : Renouvellement du poste de signalisation et fiabilisation des garages & dégarages

Étape 2 : Création d'un faisceau de remisage

En réflexion : Tiroir de retournement



3

## Vallée de Chevreuse

**Nom officiel :** Vallée de Chevreuse

**N° du site :** 5561

---

---

### **Communes :**

- Auffargis, Cernay-la-Ville, Châteaufort, Chevreuse, Choisel, Coignières, Dampierre-en-Yvelines, Essarts-le-Roi, Lévis-Saint-Nom, Magny-les-Hameaux, Mesnil-Saint-Denis, Milon-la-Chapelle, Montigny-le-Bretonneux, Saint-Forget, Saint-Lambert, Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Senlisse ,Trappes ,Voisins-le-Bretonneux (78)
- Boullay-les-Troux, Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Gometz-la-Ville, Gometz-le-Châtel, Molières, Orsay, Saint-Aubin, Villiers-le-Bâcle (91)

STATUT : [Site inscrit](#)

**Par arrêté en date du :** 8 novembre 1973

**SUPERFICIE :** 16 480.9320 ha

**LIMITES ET AUTRES PROTECTIONS :** recouvre les sites inscrits Propriété des Vaux-de-Cernay, partie du site Port Royal, Domaine de Beauplan et Ancienne abbaye à Gif-sur-Yvette

**OUVERTURE AU PUBLIC :** oui

---

---

### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

La protection du site a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère pittoresque.

On lit dans le dossier d'archives :

“La vallée de Chevreuse est une vallée encadrée par des versants boisés, dont l'histoire est particulièrement riche, formant une unité géographique incontestable, et qui présente surtout l'intérêt de se trouver à une vingtaine de kilomètres des portes de la capitale. Elle constitue un îlot de verdure dans le tissu urbain qui la jouxte. L'on comprend alors l'importance de cette vallée, de cette “coulée verte”, espace à la fois rural et forestier, enserrée dans une zone d'habitations dense, ayant donc une inestimable valeur de site et un potentiel irremplaçable de détente pour l'agglomération parisienne.”

## IDENTITE

Ce très vaste site, inscrit d'abord en 1966 lorsque s'est fait jour la pression de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, offre des paysages parmi les plus beaux d'Île-de-France. La vallée de Chevreuse s'étend sur deux départements et vingt-neuf communes, et couvre une surface de plus de dix mille hectares. Riche d'histoire (Port-Royal, les Vaux-de-Cernay, Dampierre, Breteuil, Vaugien, Gif-sur-Yvette...), en monuments (la Madeleine-de-Chevreuse, Coubertin, Mauvières, Mesnil, Gometz...), en villages remarquables (Villiers-le-Bâcle, Saint-Lambert, Senlisse...), en centres urbains préservés (Bures-sur-Yvette, Saint-Rémy-lès-Chevreuse...), en paysages contrastés (bois sur sable, vallons pittoresques, grands espaces cultivés, parcs paysagers...), l'ensemble est d'une telle qualité qu'il a été classé (vallée de la Mérantaise, vallée du Rhodon et surtout la vallée de Chevreuse en 1980). Restent inscrits les plateaux, certaines parties de vallées et la plupart des zones construites, anciennes ou modernes.